

La filière technique

Sujet enfin ouvert au dialogue !

L'agenda social 2025 prévoyait d'ouvrir un chantier consacré à la filière technique. Ce sujet a été introduit lors d'une multilatérale qui s'est tenue ce jeudi 27 novembre.

Pour **FO Défense**, étaient présents Stéphane BARBOT et Grégory RAFFINI.

■ Qu'est-ce que la filière technique ?

Depuis de nombreuses années, le ministère, au regard de ses missions spécifiques, emploie des personnels relevant de la filière technique.

Cette filière, quel que soit le statut des agents, a traversé de nombreuses réformes, parfois menées sans vision globale, parfois construites dans l'urgence, sans toujours anticiper les besoins à long terme.

Aujourd'hui, les agents attendent une reconnaissance pleine et entière de leurs compétences, de leurs qualifications et de leur engagement.

■ Qu'en est-il aujourd'hui ?

Lors de la réunion, l'administration a présenté un **premier état des lieux**, structuré autour de quatre axes :

► Évolution des effectifs

Si les effectifs semblent progresser de 4,7% entre 2022 et 2024, cette progression est essentiellement portée par :

- Une augmentation de 6,3% des ATMD et de 7,2% des TSEF.
- Un accroissement de 59% des ASC ramené à 36% si l'on exclut les 600 ICT/TCT intégrés venant de la DGA (métiers du numérique), faisant passer l'effectif des ASC de 2 959 à 4 040 agents.

S'agissant plus précisément du niveau I, l'effectif des agents titulaires de catégorie A ne progresse pas (3 628 en 2024), alors que celui des ASC passe de 1 060 en 2022 à 2 207 en 2024. On note par ailleurs une chute importante du nombre de CTD passant de 120 en 2023 à 89 en 2024.

Les moyennes d'âges pour chaque corps de titulaires semblent concrétiser un processus de vieillissement de la population (ATMD 47,9 ans, TSEF 49,61 ans, ICD 50,95 ans), alors que celle des agents contractuels s'établit à 39,61 ans.

► Recrutement et attractivité

- Le taux de pourvoi par concours, que l'on peut qualifier d'insuffisant, s'établit à 66,25% sur la période 2022-2025 mais avec de grandes disparités (64,8% pour les ICD).



- Les renoncations restent élevées.
- Une majorité de candidats internes est constatée, même sur les concours externes. A titre d'exemple, 70% des ICD recrutés proviennent d'une origine interne et seulement 30% sont de « vrais » externes.
- L'attractivité des jeunes diplômés pour les concours externes est limitée ; la moyenne d'âge aux alentours de 36 ans des candidats en atteste. Elle est de 44,5 ans pour les candidats internes.
- Usage massif des contrats (ASC, CDD) sans vision RH pérenne.
- Le dispositif 4139-2 demeure bien présent, notamment chez les ATMD (50%) et les TSEF (40%) et ne représente que 14% chez les ICD.

► Parcours et mobilités

- La mobilité externe au MINARM est très limitée et on peut estimer que 90% des agents restent dans le même ministère et la même spécialité. L'année 2024 se situe parmi les années au plus faible taux de mobilité avec 1 156 mutations et changements de fonction pour les 3 catégories A, B et C.
- Les causes sont certainement à trouver vers les parcours peu lisibles, les difficultés géographiques et l'absence d'anticipation à moyen terme.

► Rémunération, avancement et promotion

- Hausse des socles indemnitaires, mais disparités importantes.
- Les ASC perçoivent uniquement du traitement indiciaire.
- Inégalités de traitement persistantes, notamment au détriment des catégories C.
- L'âge et l'ancienneté d'avancement sont de plus en plus élevés ; 45 ans pour les ATPMD2, 50 ans pour les ATPMD1, 52 ans pour l'avancement en TSEF2 et TSEF1 ou encore 52 ans pour atteindre le grade d'ICDD. Quant au changement de corps, celui-ci intervient en moyenne à 50/51 ans pour les TSEF à hauteur de 135 promotions en moyenne, 52/53 ans pour les ICD à hauteur de 35 promotions en moyenne.

■ Quelle est la position de FO ?

L'analyse présentée par l'administration repose sur trop peu de recul (années 2022 à 2024) pour comprendre réellement les évolutions de la filière technique, et encore moins mettre en évidence les transferts de masse salariale entre non titulaires et titulaires, d'autant plus que le recrutement sur concours est en baisse notable.

De plus, la comparaison avec la filière administrative n'est pas pertinente, tant par la structure des métiers et des statuts que par les modalités de gestion (notamment les pratiques du recrutement et l'absence d'équivalents AC/SD côté technique).

FO a souligné que les tensions actuelles ne sont pas liées aux agents mais à **l'inefficacité des mesures ministérielles pour attirer et fidéliser.**

Le manque d'attractivité des corps de titulaires en recrutement sur concours, et la facilité de recourir aux ASC par certains employeurs, démontrent l'absence d'anticipation et de prospective RH de la filière. Un vrai pilotage ouvrant des perspectives est indispensable pour inverser ces tendances et obtenir des résultats tangibles.

La rémunération est un des leviers d'attractivité essentiels.



FO a rappelé que :

- les écarts indemnitaires créent de l'injustice ;
- l'égalité de traitement doit être garantie, notamment pour la catégorie C ;
- les modifications du corps IEF/ICD et du régime indemnitaire ont eu des conséquences concrètes sur les agents, le recrutement et le parcours professionnel.

FO a alerté sur :

- l'usage croissant des ASC pour pallier l'urgence des postes vacants ;
- l'absence de vision à long terme ;
- l'incertitude pesant sur la pérennité des agents recrutés en CDD.

FO DÉFENSE suivra ce chantier avec détermination et vigilance.

La deuxième étape, annoncée pour la fin du premier trimestre 2026, devra présenter de réelles orientations structurées, équitables et porteuses de sens pour ces agents.

FO DÉFENSE entend faire des propositions concrètes pour remettre les agents titulaires au centre du débat, notamment sur les modalités d'accès aux concours et sur l'attractivité de leurs parcours.

La filière technique mérite une stratégie claire, une reconnaissance forte et une politique RH cohérente.

FO DÉFENSE sera au rendez-vous pour défendre les agents, leurs parcours et leurs statuts.

Paris, le 3 décembre 2025



Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com